

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

ENTRE

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine, niveau départemental de la Gironde**,

Etablissement Public Administratif,

Dont le siège est 46, avenue Général de Larminat, 33074 BORDEAUX CEDEX,

Représentée par sa Présidente, représentante légale, Madame Nathalie LAPORTE,

Ci-après dénommée « **la CMA de niveau départemental de la Gironde** »,

D'une part,

ET

La **Commune du Bouscat**,

Dont l'hôtel de ville est Place Gambetta, BP 20045, 33491 LE BOUSCAT CEDEX,

Représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET,

Ci-après dénommée « **la Ville du Bouscat** »,

D'autre part,

Ci-après désignées « **les partenaires** »

Il est préalablement rappelé que :

Avec 545 établissements (31/12/2020), les entreprises artisanales proposent des biens et des services nécessaires aux 23 990 Bouscatais (Insee, 2018), proposant 610 contrats salariés (Urssaf, 31/12/2016) et travaillant étroitement avec les autres secteurs économiques notamment dans la sous-traitance.

La CMA de niveau départemental de la Gironde, conformément à l'article 5-1 du Code de l'Artisanat, contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en remplissant en faveur des acteurs économiques et en partenariat avec les structures existantes toute mission d'intérêt général en faveur du secteur de l'artisanat.

Par ailleurs, le dynamisme économique et la cohésion sociale sont des dimensions essentielles de la qualité de vie et de l'attractivité d'un territoire.

A ce titre, la Ville du Bouscat a adopté un schéma de développement économique permettant de donner un cadre stratégique et méthodologique aux actions à mener dans ce domaine à horizon 2025.

Ce fil rouge en matière de développement économique s'oriente autour de 6 axes stratégiques :

- Conforter et diversifier l'économie présente, et d'abord le commerce ;
- Investir des secteurs de l'économie productive ;

- Favoriser un développement économique durable ;
- Soutenir les initiatives et l'innovation économiques ;
- Construire l'attractivité et la lisibilité du territoire par une véritable stratégie d'aménagement économique ;
- Orienter le développement économique vers l'emploi.

Ceci étant exposé, et compte tenu de leur communauté de vue, les parties décident de conclure la présente convention de partenariat.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La mise en œuvre de ces axes stratégiques permet aux deux parties de conventionner sur les thématiques suivantes :

1. *Accompagnement des entreprises bouscатаises en lien avec le Plan de relance métropolitain ;*
2. *Accompagnement des jeunes entreprises bouscатаises créées en période de crise sanitaire ;*
3. *Mutation foncière et maintien d'artisans en « ville dense » ;*
4. *La mise à disposition et l'analyse de données économiques extraites du Répertoire des Métiers (RM) sur la Ville du Bouscat.*

ARTICLE 2 – CONTENU ET MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

1. *Accompagnement des entreprises bouscатаises en lien avec le Plan de relance métropolitain*

La crise sanitaire liée à la COVID19 a fortement impacté les entreprises sur l'ensemble du territoire. Bordeaux Métropole met en place sur 2021 et 2022 un vaste Plan de relance destiné à soutenir les TPE métropolitaines dans leur développement et les transitions qui les attendent : transition numérique, écologique et attractivité du point de vente.

Afin de permettre à un maximum d'entreprises bouscатаises de bénéficier de ces dispositifs d'accompagnements et de soutiens financiers, il est proposé de les informer sur leur existence puis de les sensibiliser sur ces trois thématiques.

A cette fin est proposé de mettre en place sur le Bouscat en 2021 le mode opératoire suivant :

- Une première réunion de présentation des dispositifs proposés dans le cadre du Plan de relance métropolitain (présentiel ou distanciel en fonction de la situation sanitaire),
- Trois ateliers thématiques d'une demi-journée maximum (présentiel ou distanciel en fonction de la situation sanitaire) liés au Plan de relance :
 - Les incontournables pour se digitaliser
 - Comment (re)conquérir ma clientèle en période de crise
 - Comment réussir ma transition écologique
- Un atelier sur la prévention des difficultés et la gestion de la trésorerie organisé en partenariat avec le Barreau de Bordeaux et le réseau bancaire. Cet atelier, proposé gracieusement dans le cadre du présent partenariat et faisant suite à l'atelier mené en fin d'année 2020, sera proposé en parallèle à l'ensemble des ressortissants du Répertoire des Métiers (RM).

Les entreprises intéressées pourront ensuite bénéficier des accompagnements individuels mis en place dans le cadre du Plan de relance métropolitain et en fonction de leurs besoins d'aides à l'investissement sur les trois thématiques transition numérique, écologique et commercial marketing.

Par ailleurs, les entreprises participant à ces ateliers, qui expriment des besoins d'approfondissement liés à l'optimisation du développement de leur l'entreprise (gestion du personnel, sécurité, gestion financière...), pourront se voir proposer des accompagnements individuels complémentaires.

En contrepartie, la Ville du Bouscat s'engage à réaliser, en priorité, l'envoi d'un courrier à l'ensemble des artisans bouscatais comprenant :

- Une lettre cosignée des partenaires présentant le partenariat et les objectifs des ateliers en lien avec le Plan de relance métropolitain ;
- Le programme des ateliers proposés à l'espace de travail partagé-incubateur « L'Etape » avec son coupon réponse.

Enfin, les partenaires s'engagent à communiquer, via leur site internet, sur le programme d'ateliers réalisés sur le Bouscat et sur l'ensemble des formations continues réalisées par la CMA de niveau départemental de la Gironde (siège / CFA).

2. Accompagnement des jeunes entreprises bouscataises créées en période de crise sanitaire

Malgré la crise sanitaire qui dure depuis le début de l'année 2020, la création d'entreprise est toujours active. Plus d'une soixantaine d'entreprises se sont ainsi créées sur l'année 2020 sur la commune du Bouscat, sur tous les secteurs de l'artisanat : services, bâtiment, production et alimentaire.

Ces jeunes entreprises, entre confinements et restrictions sanitaires ont rencontré un déficit d'accompagnement lors de leur démarrage (difficultés de rencontrer les acteurs de la création, baisse de l'offre disponible...) et vont rencontrer (voire rencontrent déjà) des problématiques liées au développement de leur clientèle.

A ce titre, afin de les soutenir sur les premières années de leur création, il est proposé de :

- Réaliser sur le premier semestre une enquête de besoin auprès de ces entreprises (mails, phoning) afin de leur permettre d'identifier la CMA et la mairie,
- Leur proposer à partir du second semestre un planning d'ateliers d'information et de sensibilisation d'1/2 journée maximum dédiés à la jeune entreprise, portant à la fois sur des aspects généralistes (prix de revient, gestion de l'entreprise), mais également lié au développement commercial et digital de leur entreprise.

Cette enquête et ces ateliers pourront donner suite à partir de 2022 à la mise en place d'un parcours de formations en fonction des besoins et attentes détectés.

3. Immobilier d'entreprises et maintien d'artisans en « ville dense »

Dans un contexte de pression foncière et de mise en concurrence des fonctions urbaines, l'enjeu du maintien et du développement d'une offre immobilière adaptée à l'Artisanat (notamment de la sphère productive) est une préoccupation partagée par les partenaires de la présente convention.

Ce risque de mutation est par ailleurs accentué avec la crise sanitaire et économique induite par les impacts du coronavirus.

Pour l'année 2021, les partenaires souhaitent :

- Continuer l'accompagnement de l'extension de la ZA Godard sur une thématique artisanale à fort engagement RSE,
- Intégrer la Ville du Bouscat comme « commune test » dans le développement d'un POC Intelligence Artificielle sur un [outil d'aide à l'implantation des artisans](#) menés par la CMA dans le cadre d'un AMI IA piloté par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

4. La mise à disposition et l'analyse de données économiques extraites du Répertoire des Métiers (RM) sur la Ville du Bouscat ;

La CMA de niveau départemental de la Gironde s'engage à analyser et mettre à disposition de la Ville du Bouscat des données économiques extraites du Répertoire des Métiers (RM) à des fins d'aides à la décision, de déclinaison opérationnelle du présent partenariat et de formalisation de partenariats futurs.

En contrepartie, la Ville du Bouscat s'engage à :

- Accompagner la CMA de niveau départemental de la Gironde dans la promotion et le développement de l'Artisanat sur la commune (ex : relais de sensibilisation sur la formation continue des artisans et de leurs collaborateurs, sur l'apprentissage, sur la reconversion professionnelle de publics vers les métiers de l'artisanat, ...)
- N'utiliser ces données extraites du RM que dans le cadre de la promotion du secteur des métiers et à exclure toutes utilisations commerciales du fichier, conformément aux règles édictées par la loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT DU PARTENARIAT

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville du Bouscat s'engage à mettre en place les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation des actions présentées en Article 2 : prêt de salles, envoi d'invitations, mobilisation de la plateforme d'appel de la CMA de niveau départemental de la Gironde pour atteindre les objectifs d'accompagnements individuels...

La CMA de niveau départemental de la Gironde s'engage également à mettre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions décrites à l'article 2.

L'investissement consacré par la CMAD33 s'élève à 6 500 € l'ensemble de la durée du partenariat (2020).

Plan de financement des interventions de la CMA de niveau départemental de la Gironde

Actions	Temps agent (en jours)	Coût
Accompagnement des entreprises bouscатаises en lien avec le Plan de relance métropolitain (Art.2-1) <i>Réunion Ateliers</i>	4	2 000€
Accompagnement des jeunes entreprises bouscатаises créées en période de crise sanitaire (Art.2-2) <i>Création et diffusion de l'enquête Phoning Synthèse de l'enquête Mise en place de 3 ateliers</i>	7	3 500
Immobilier d'entreprises et maintien d'artisans en « ville dense » (Art.2-3)	2	1 000€
La mise à disposition et l'analyse de données économiques extraites du Répertoire des Métiers (RM) (Art.2-4)	/	Gratuit
Total	1	6 500 €

Les partenaires s'engagent mutuellement à partager le coût total des interventions selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Participations financières sur l'ensemble du partenariat
CMA (60%)	3 900 €
Ville du Bouscat (40%)	2 600 €

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

Les partenaires s'engagent à faire figurer leurs noms et logos sur toutes actions de communication relatives au présent partenariat.

ARTICLE 6 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

En cas de communication du contenu de cette convention à des tiers, la Ville du Bouscat et la CMA de niveau départemental de la Gironde devront s'informer mutuellement.

Les partenaires se reconnaissent tenus par une obligation de confidentialité envers les tiers, sur les faits, informations et décisions dont ils auront eu connaissance durant l'exécution des actions de partenariat.

ARTICLE 7 – AVENANT

Les partenaires réaliseront en fin d'année un bilan des actions réalisées.

Tout changement significatif de la nature des actions détaillées dans la présente convention devra faire l'objet d'une sollicitation écrite des parties.

Le cas échéant, les partenaires se réservent le droit de suspendre leur participation aux actions en cours.

La présente convention pourra, par accord entre les parties, faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2021 et pourra être renouvelé par reconduction expresse après évaluation des actions réalisées.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans réponse.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté née de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du litige. En cas d'échec, les parties saisiront le tribunal compétent.

ARTICLE 11 – MODALITES DE PAIEMENT

La Ville du Bouscat versera une participation financière de 2 600€ net de taxe à la CMA de niveau départemental de la Gironde dans le cadre de la présente convention :

- 2 600 € seront versés avant la fin d'année 2021, un bilan des actions réalisées étant fourni au début de l'année suivante.

Fait à

Le

**La Présidente
de la CMA de niveau
départemental de la Gironde**

Le Maire de la Ville du Bouscat

NATHALIE LAPORTE

PATRICK BOBET